

Nicole BELLOUBET
Ministre de la Justice
13 Place Vendôme
75001 PARIS

Le 8 avril 2020

Madame la Garde des Sceaux,

Je me permets de vous écrire afin de vous interpellier au sujet de la préoccupante situation des prisonniers basques, Jakes ESNAL, Frederick HARAMBURU et Jon PAROT.

En effet, ceux-ci entameront le 8 avril prochain leur 31^{ème} année d'incarcération. Alors que le Tribunal antiterroriste d'Application des Peines avait émis une décision favorable à une mesure probatoire de libération conditionnelle, le parquet antiterroriste a immédiatement interjeté appel. La Cour d'appel de Paris rendant par la suite une décision défavorable pour deux d'entre eux.

Jusqu'à quand?

Dans l'État français, la peine de mort par guillotine a été abolie en 1981. Le législateur l'a remplacée par la réclusion criminelle à perpétuité c'est à dire la prison à vie. Ainsi en raison de l'appel systématique du parquet des décisions d'octroi d'aménagement de peine, nos compatriotes se trouvent de fait condamnés à une mort lente, mais certaine. Il est alors légitime de se poser la question de savoir, qu'est-ce qui est le moins cruel et inhumain. Être brusquement raccourci par le tranchant de la guillotine ou être raccourci lentement et hypocritement par les jours, les mois, les interminables années d'incarcérations, jusqu'à plus de vie?

Ce qui est le plus aberrant et dramatique dans ces cas précis c'est que Jakes ESNAL, Frederick HARAMBURU et Jon PAROT ont été condamnés dans l'État français à la réclusion criminelle à perpétuité pour des faits commis dans l'État espagnol. Or s'ils avaient été condamnés dans l'État espagnol où les faits s'étaient produits, Jakes ESNAL, Frederick HARAMBURU et Jon PAROT auraient été condamnés à une peine de 30 ans de prison, qui était à cette époque le maximum légal d'exécution. Ça veut tout simplement dire que nos compatriotes seraient libres depuis plusieurs mois. Je dis bien libre, pas sous contrôle de bracelet électronique, pas plus qu'en liberté conditionnelle et ses strictes contraintes.

En 2017 une commutation de peine a été déposée à laquelle il n'a toujours pas été répondu.

Je vous demande de bien vouloir signer cette commutation, afin de mettre fin à cette cruelle condamnation à mort lente. Le Processus de Paix en cours au Pays Basque doit avancer. Ne faisons pas bégayer l'histoire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mon plus profond respect.